



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la séance en donnant les réponses aux questions posées lors de la séance du 17 novembre 2025.

Première période de questions

Une des neuf personnes présentes s'exprime les sujets suivants :

- Points 35 et 36 - Nouveaux postes ou mutations.

2025-642

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

52. Fondation les Foyers Farnham - Spectacle 2026.

Procès-verbaux

2025-643

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2025-644

Règlement sur le colportage - RM220 - Avis de motion

Document : Projet de Règlement sur le colportage - RM220.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un Règlement sur le colportage - RM220 afin de le mettre à jour.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

- 2025-645 Dépôt du projet de *Règlement sur le colportage - RM220***
- Document : Projet de *Règlement sur le colportage - RM220*.
- M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement sur le colportage - RM220*.
- 2025-646 *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330 - Avis de motion***
- Document : Projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*.
- M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330* afin de mettre à jour les amendes et les annexes.
- 2025-647 Dépôt du projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330***
- Document : Projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*.
- M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM330*.
- 2025-648 *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660 - Avis de motion***
- Document : Projet de *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660*.
- M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660* afin de le mettre à jour.
- 2025-649 Dépôt du projet de *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660***
- Document : Projet de *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660*.
- M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant le commerce de regrattier - RM660*.
- 2025-650 Projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion***
- Document : Projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*.
- M^{me} Nadège Katende donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* afin de réviser le mode de rémunération.
- 2025-651 Dépôt du projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux***
- Document : Projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*.
- M^{me} Nadège Katende dépose le projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*.
- 2025-652 *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026 - Avis de motion***
- Document : Projet de *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026*.
- M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026*, afin de statuer sur les divers taux des taxes 2026.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

2025-653

Dépôt du projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026

Document : Projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026.

M. Daniel Campbell dépose le projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026.

2025-654

Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026 - Avis de motion

Document : Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026.

M. Mario Gagné donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026 afin d'établir les différents tarifs pour la prochaine année.

2025-655

Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026

Document : Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026.

M. Mario Gagné dépose le projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026.

2025-656

Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion

Document : Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.

Mme Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham afin de mettre à jour les délégations prévues dans celui-ci.

2025-657

Dépôt du projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

Document : Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.

Mme Nathalie Dépeault dépose le projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.

2025-658

Adoption du Règlement 732 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham

Document : Règlement 732 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 17 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 732 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-659

Adoption du *Règlement 733 abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*

Document : *Règlement 733 abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 17 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 733 abrogeant le Règlement 706 sur les logements accessoires* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Greffé et affaires juridiques

2025-660

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Registre 2025

Document : Registre du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux daté du 1^{er} décembre 2025.

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci contient deux déclarations.

2025-661

Code d'éthique et de déontologie des employés - Registre 2025

Document : Registre du Code d'éthique et de déontologie des élus employés daté du 1^{er} décembre 2025.

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham. Celui-ci contient une déclaration.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

2025-662

Vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec - Rue Principale Est - Report de signature

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-285 autorisant la vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette résolution mentionnait une date de signature au 31 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible de respecter cette date;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de l'acte de vente d'une partie du lot 4 354 016 du cadastre du Québec (Maintenant le lot 6 702 591 du cadastre du Québec) à M. Michel Lanctôt soit reportée au 1^{er} avril 2026.

QUE la résolution 2025-285 soit modifiée en ce sens.

2025-663

Imposition d'un avis de réserve pour fins publiques à l'égard du lot 4 355 374 du cadastre du Québec (Rue des Pins)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham a le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham peut, suivant l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder des immeubles pour fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a notamment compétence en matière de parcs et d'environnement en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 146 de la *Loi concernant l'expropriation*, celui qui peut exproprier un immeuble peut imposer une réserve sur celui-ci aux fins auxquelles il est autorisé à l'exproprier et sous réserve d'avoir obtenu les mêmes décisions ou autorisations que celles requises pour l'expropriation, avec les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite acquérir cet immeuble afin de permettre l'accès aux lots 4 355 383 et 4 355 366 du cadastre du Québec, cédés par le promoteur à des fins de parc dans le cadre du développement domiciliaire de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire donc, pour cette fin municipale d'utilité publique, imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 4 355 374 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145 et 152 de la *Loi concernant l'expropriation*, une telle réserve pour fins publiques prohibe pendant sa durée toute construction, amélioration et addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, à l'exception des réparations nécessaires, une telle réserve demeurant en vigueur pour une période initiale de quatre ans;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Farnham impose une réserve pour fins publiques sur le lot 4 355 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

QUE cette réserve est imposée pour une fin publique municipale, plus particulièrement de la constitution d'une réserve foncière pour permettre l'accès aux lots 4 355 383 et 4 355 366 du cadastre du Québec, cédés par le promoteur à des fins de parc dans le cadre du développement domiciliaire de ce secteur.

QUE cette réserve pour fins publiques est imposée pour une période initiale de quatre ans à compter de la date de l'inscription de l'avis de réserve au registre foncier.

QUE la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois avocats pour préparer, signifier au propriétaire concerné et inscrire au registre foncier l'avis de réserve pour fins publiques pour donner effet à la présente résolution, ainsi que pour poser tout acte professionnel requis aux fins de l'imposition de cette réserve pour fins publiques.

QUE la Ville de Farnham approprie les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même son fonds général, au poste budgétaire 02-190-00-412.

Finances

2025-664

Surplus - Appropriation

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au budget 2025 pour l'immeuble sis au 410, rue Laguë dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique* ne seront pas payés en 2025;

CONSIDÉRANT que la finalisation de ces travaux est prévue au cours de l'année 2026;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'affecter une somme de 123 450 \$ du surplus libre vers le surplus affecté pour les travaux de l'immeuble sis au 410, rue Laguë dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*.

2025-665

Achat d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie - Emprunt temporaire

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que le véhicule devrait être reçu au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour cette acquisition sera effectué en février 2026;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 1 416 700 \$ afin de pourvoir au paiement de l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie, prévu au Règlement 644 décrétant une dépense de 1 416 700 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un véhicule autopompe et de certains équipements pour ce véhicule.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service des finances et trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2025-666

Transferts budgétaires

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 13 novembre 2025.

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition de conteneurs d'entreposage pour le garage municipal;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Acquisition de deux conteneurs pour entreposage	02-320-10-625	02-390-10-526	10 000 \$
	02-320-10-629		10 000 \$
	02-320-20-623		5 000 \$

2025-667

PG Solutions inc. - Soutien informatique

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 18 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, pour l'année 2026, le contrat d'entretien et de soutien des logiciels suivants auprès de PG Solutions inc. :

Application	Service	Coût (Incluant les taxes)	Postes budgétaires
Gestion du territoire	Service de planification et aménagement du territoire	28 249,34 \$	02-610-00-414
Gestion des ressources financières et matérielles	Service des finances	46 017,59 \$	02-130-00-414
Gestion de la dette à long terme et du programme triennal d'immobilisations	Service des finances	10 585,74 \$	02-130-00-414
VOILÀ	Service des finances	5 299,20 \$	02-130-00-414 et 02-610-00-414
IMMONET	Service des finances	2 914,62 \$	02-130-00-414

2025-668

Programme d'assistance financière aux événements plaisirs Plein Air - Semaine de relâche

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la semaine de relâche est une période attendue par les familles mais elle est souvent marquée par une météo incertaine;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que les infrastructures extérieures, telles que les patinoires et le parc à neige sont difficiles à maintenir ce qui limite les options d'activités physiques pour les enfants;

CONSIDÉRANT que cette situation pousse les familles à se tourner vers des activités offertes à l'extérieur du territoire, engendrant des frais supplémentaires ou, dans certains cas, privant les enfants d'occasions de bouger et de socialiser;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déposer une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux événements plaisirs Plein Air de Loisirs et Sport Montérégie afin d'offrir gratuitement une journée ou une demi-journée (Selon la subvention obtenue) pour l'activité RX1 Junior ainsi qu'une journée de Défi-Évasion à nos citoyens durant la semaine de relâche.

QUE la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit mandatée pour déposer pour et au nom de la Ville de Farnham ladite demande d'aide financière.

QU'advenant un refus de l'aide financière, les activités ne seront pas tenues.

2025-669 160, rue des Mélèzes - Radiation de taxes municipales

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 6 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la propriété autrefois située au 160, rue des Mélèzes, maison mobile indépendante du terrain et sans numéro de lot du cadastre du Québec, est mise sur la liste de vente pour non-paiement des taxes foncières depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas été en mesure de retracer le propriétaire malgré l'aide de la firme Groupe Diligence;

CONSIDÉRANT que la maison mobile a été démolie;

CONSIDÉRANT que des taxes foncières demeurent impayées;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de radier la somme de 1 435,49 \$ représentant les taxes municipales 2022, 2023, 2024 et 2025 dues par le propriétaire, de même que les frais de recouvrement et intérêts.

2025-670 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 24 novembre 2025

Documents : Liste de chèques et état des revenus et dépenses au 24 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie de la liste de chèques ci-dessous soient approuvées et le paiement ratifié :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 138 250,69 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 24 novembre 2025 soit approuvé.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

2025-671

Réparation du camion-citerne 668 du Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 7 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un problème moteur a été détecté sur le camion-citerne 668 du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel de ce véhicule dans les opérations du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat de réparation du camion-citerne 668 du Service de sécurité incendie auprès de la compagnie Groupe Masko inc. et autoriser le paiement de la facture 5812354 en conséquence au montant de 31 490,11 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-10-645 et financée par le surplus libre.

2025-672

Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2025 révisées

Document : Tableau de la directrice du Service des finances et trésorière.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Révision du 29 août 2025	Révision du 3 novembre 2025
1113	401, rue de l'Expo	9 520 \$	9 858 \$
1527	400, rue de l'Expo	8 538 \$	8 763 \$
1730	391, rue de l'Expo	14 846 \$	15 094 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 891 \$	10 026 \$
2884	410, rue Laguë	3 963 \$	4 098 \$
2997	350, rue Dempster	528 \$	641 \$
3061	380, rue de l'Expo	3 670 \$	3 805 \$
Total		50 956 \$	52 285 \$
		Différence	1 329 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2025-673

École des Lucioles - Activités 2025-2026

Document : Formulaire de demande dans le cadre de la *Politique de soutien aux établissements scolaires publics* daté du 30 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 715 \$ à l'école des Lucioles pour diverses activités à être tenues en 2025-2026.

QUE cette somme soit versée entre le 1^{er} et le 15 janvier 2026.

QUE cette somme représente le maximum admissible dans le cadre de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2025-674

Programme de prestations supplémentaires de chômage - Renouvellement

Document : Dossier de la directrice du Service des ressources humaines daté du 11 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que les conventions collectives des employés cols blancs et cols bleus sont signées;

CONSIDÉRANT que l'entente de travail des employés cadres est signée;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans ces documents;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le Programme de prestations supplémentaires de chômage à intervenir avec Emploi Canada.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2025-675

Fin de la période de probation de M. Patrick Courtemanche, pompier au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que M. Patrick Courtemanche a été embauché comme pompier au Service de sécurité incendie le 19 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que M. Courtemanche était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Patrick Courtemanche à titre de pompier au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 19 octobre 2024.

2025-676

Démission de M. Patrick Groves de son poste de chef d'équipe aqueduc et égouts et nomination au poste d'opérateur équipe voirie au Service des travaux publics

Document : Lettre de M. Patrick Groves datée du 10 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un poste d'opérateur à l'équipe voirie du Service des travaux publics est à pourvoir à la suite du départ de l'employé matricule 0445;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Patrick Groves, de son poste de chef d'équipe aqueduc et égouts au Service des travaux publics effective en date de ce jour.

QUE M. Patrick Groves soit nommé opérateur équipe voirie au Service des travaux publics lorsque qu'une personne sera nommée au poste d'opérateur à l'équipe aqueduc et égouts qu'il occupera à la suite de sa démission du poste de chef d'équipe.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2025-677

Démission de M. Matthieu Choinière de son poste de chef d'équipe aqueduc et égouts et nomination au poste d'opérateur équipe voirie au Service des travaux publics

Document : Lettre de M. Matthieu Choinière datée du 11 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un poste d'opérateur à l'équipe voirie du Service des travaux public sera à pourvoir à la suite de la retraite de M. Richard Harbec;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Matthieu Choinière, de son poste de chef d'équipe aqueduc et égouts au Service des travaux publics effective lorsqu'une personne sera nommée à ce poste.

QUE M. Matthieu Choinière soit nommé opérateur équipe voirie au Service des travaux publics lorsque qu'une personne sera nommée au poste de chef d'équipe aqueduc et égouts au Service des travaux publics.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2025-678

Embauche d'un coordonnateur à la vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Mélanie Tardif;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Samuel Richard-Viau au poste de coordonnateur à la vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme, à compter du 2 décembre 2025.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Traitement des eaux

2025-679

Analyses de laboratoire - Octroi du contrat

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 25 novembre 2025.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
H2Lab inc.	Option 1 - 24 653,80 \$ Option 2 - 50 048,75 \$
Eurofins Environex	Option 1 - 24 322,85 \$ Option 2 - 56 155,12 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'analyses de laboratoire pour les années 2026 et 2027 soit octroyé à la compagnie H2Lab inc. au coût de 50 048,75 \$, incluant les taxes, pour les deux années.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-453 et 02-414-00-453.

Travaux publics

2025-680

Réaménagement de la rue Yamaska entre les rues Saint-Bruno et Spoor - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 22 octobre 2025 et analyse de conformité administrative de la directrice générale et greffière et analyse de conformité de la firme Tetra Tech datées du 23 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
GJ Ménard inc.	4 552 547,36 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	4 957 495,71 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	5 218 955,34 \$
Groupe Lapalme inc.	7 064 923,17 \$

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul a été corrigée dans la soumission de la compagnie GJ Ménard inc.;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt pour le financement de ces travaux a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et est entrée en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le réaménagement de la rue Yamaska entre les rues Saint-Bruno et Spoor soit octroyé à la compagnie GJ Ménard inc. au coût de 4 551 627,56 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

2025-681

Association de la Bonne entente Farnham/Sainte-Brigide - Autorisation de passage

Document : Lettre de M^{me} Geneviève Manseau datée du 5 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les motoneigistes de l'Association de la Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide à :

- Sortir du sentier 505 à la hauteur du boulevard Industriel et de circuler sur celui-ci, par la suite sur le chemin Magenta et la piste cyclable afin d'aller rejoindre le sentier 505.
- Utiliser l'emprise de la piste cyclable entre la piste de motoneige de l'Association Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide et le boulevard de Normandie Nord et traverser ledit boulevard à cette hauteur afin de permettre l'accès à la Farnham Ale & Lager.

QUE cette autorisation ne soit valable que jusqu'au 1^{er} avril 2026, selon les conditions météorologiques.

QUE cette autorisation pourra être révoquée en tout temps durant cette période.

QUE l'Association de la Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide devra fournir à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité civile d'une valeur minimale de 1 000 000 \$ au plus tard le 15 décembre 2025.

QUE les frais de réparation et de remise en état du circuit autorisé, s'il en est, soient facturés et payés par l'Association de la Bonne entente Farnham-Sainte-Brigide.

Planification et aménagement du territoire

2025-682

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 825, rue Lucien-Chénier

Document : Résolution CCU-251118-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer des affiches pour la propriété du 825, rue Lucien-Chénier (Tim Hortons);

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'est apporté aux anciennes affiches, il s'agit uniquement de les rafraîchir;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement d'enseignes sur l'immeuble du 825, rue Lucien-Chénier, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

2025-683

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 340, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-251118-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de régulariser la situation de l'affichage qui est déjà installé au 340, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les efforts d'affichage du requérant sont pris en considération, mais que davantage d'uniformité dans les lettrages, les couleurs et les formes s'inscrirait mieux dans la signature architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage du commerce sis au 340, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage* et à la condition que soit utilisé un seul modèle de logo.

QUE le requérant peut choisir le visuel qu'il préfère et le conserver, mais les autres devront être retirés dans l'objectif d'avoir davantage d'uniformité dans l'affichage.

2025-684

Demande de permis - Rénovation - 758-760, boulevard Kirk

Document : Résolution CCU-251118-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée visant à agrandir et rénover le garage attenant de la propriété sise aux 758-760, boulevard Kirk, afin de le transformer en salon de coiffure;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé s'harmonise bien avec le milieu environnant ainsi qu'avec la forme initiale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la nouvelle façade du garage sera en brique, soit identique au reste de la maison;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que les nouvelles ouvertures proposées constituent une belle intégration de l'usage commercial (Salon de coiffure) avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis visant des travaux extérieurs au garage attenant situé aux 758-760, boulevard Kirk, afin de transformer cet espace en salon de coiffure. Les travaux prévoient l'agrandissement du garage en utilisant les mêmes briques que le reste du bâtiment, l'installation d'une nouvelle porte en PVC blanche en remplacement de la porte actuelle ainsi que le remplacement de la porte de garage par une fenêtre harmonisée avec le style des autres fenêtres de la maison, le tout en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect des dispositions du *Règlement 715 de zonage* et à la condition que les travaux soient conformes au plan présenté par le requérant au Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 18 novembre 2025.

2025-685

Demande de permis - Rénovation - 50, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-251118-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer la toiture actuelle en bardeaux d'asphalte de couleur noire par une nouvelle toiture en tôle de couleur gris régent sur la propriété sise au 50, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT que la tôle est un matériel de qualité et contribue à mettre en valeur le cachet original de la maison;

CONSIDÉRANT que la tôle couleur gris régent est déjà utilisée sur le bâtiment accessoire et qu'il serait judicieux d'harmoniser la toiture des deux bâtiments;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour le remplacement de la toiture par de la tôle de couleur gris régent pour l'immeuble situé au 50, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*, à la condition que des brise-glace soient installés minimalement sur la façade avant.

2025-686

Demande de permis - Rénovation - 200, rue Desjardins

Document : Résolution CCU-251118-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'une demande visant l'intégration d'une nouvelle identité visuelle pour la Caisse Desjardins de La Pommeraie;

CONSIDÉRANT que deux options ont été proposées;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'assurer l'entretien et la modernisation des bâtiments commerciaux tout en maintenant une harmonisation avec l'environnement existant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé au centre-ville, où les constructions avoisinantes sont de couleurs sobres et majoritairement en maçonnerie;

CONSIDÉRANT que les couleurs pâles sont à prioriser afin de diminuer les effets d'îlot de chaleur;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre modification extérieure ne sera apportée au niveau des volumes, des ouvertures, ni de l'accessibilité;

CONSIDÉRANT que le même affichage est conservé, mais qu'il est déplacé du mur actuel vers le couronnement situé en haut du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour les rénovations extérieures impliquant un revêtement en panneaux métalliques en effet bois naturel et des panneaux gris chaud pour le couronnement et le toit, les soffites et les colonnes de la galerie seraient conservés, mais recouverts d'un pliage métallique gris (Proposition 6) pour l'immeuble situé au 200, rue Desjardins, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage* et à la condition que l'affichage soit également modifié. Le nouvel affichage pourra ressembler à celui présenté dans les visuels architecturaux, soit le logo et le nom Desjardins en haut de la porte principale et un logo à droite du couronnement.

2025-687

Prolongement des réseaux - 1218-1220, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-251118-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 18 novembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ouverture de rue a été déposée afin de procéder aux travaux de prolongement des infrastructures (Aqueduc, sanitaire et pluvial) dans le cadre du projet intégré d'habitation pour la construction de trois résidences trifamiliales isolées à la propriété sise aux 1218-1220, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande de prolongement des infrastructures permettra la construction de trois résidences trifamiliales isolées;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation d'ouverture de rue a déjà été accordée pour ce projet (Résolution 2024-287) mais que le délai octroyé était échu et qu'il fallait recommencer la démarche;

CONSIDÉRANT qu'une attestation de conformité a été transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant la conception du système de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT qu'un plan civil des infrastructures a été soumis, plan contenant des détails sur les infrastructures qui seront cédées à la Ville de Farnham et qui exigeront un entretien (Système de traitement des matières en suspension de type "Jellyfish", bassin de rétention souterrain ainsi qu'aqueduc, égout sanitaire et pluvial, incluant les regards et les puisards);

CONSIDÉRANT que le prolongement des infrastructures est nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la proposition pour la gestion des eaux de ruissellement est adéquate;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de prolongement des infrastructures (Aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) dans le cadre du projet intégré d'habitation pour la construction de trois triplex isolés à la propriété sise aux 1218-1220, rue Principale Est, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*.

Qu'un protocole d'entente soit rédigé pour le prolongement des infrastructures incluant une entente de cession des infrastructures à la fin des travaux, sans frais pour la Ville de Farnham.

De transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard soixante jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ceux-ci avec l'autorisation accordée.

D'entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux de pluie du projet de développement et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale des eaux de pluie de ceux-ci.

QUE la résolution devienne caduque si le protocole d'entente n'est pas signé dans les dix-huit mois de la présente résolution.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Loisirs, culture et tourisme

2025-688 Kin-Ball Richelieu Yamaska - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2025.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'organisme Kin-Ball Richelieu Yamaska dans la catégorie Organisme régional et externe.

Représentation

2025-689 Fédération québécoise des Municipalités - Rendez-vous national du développement local

Document : Courriel de M. Jacques Demers daté du 13 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la participation de M. Patrick Melchior et M^{me} Nadège Katende au Rendez-vous national du développement local de la Fédération québécoise des Municipalités tenu les 21 et 22 avril 2026 à Lévis.

QUE les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de subsistance soient payés par la Ville de Farnham, selon les termes de la politique en vigueur à cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2025-690 Union des producteurs agricoles Montérégie - Sommet sur l'eau

Document : Courriel daté du 14 novembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la participation de M. Daniel Campbell, ou tout autre membre du conseil municipal en remplacement, au Sommet sur l'eau de l'Union des producteurs agricoles Montérégie tenu le 5 février 2026 à Saint-Hyacinthe, cet événement étant gratuit.

QUE les frais de déplacement et de subsistance soient payés par la Ville de Farnham, selon les termes de la politique en vigueur à cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

Appuis

2025-691

Nettoyage des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 12 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a été saisie d'une demande de nettoyage des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la branche 9 est présente sur le territoire de la Ville de Farnham sur une longueur approximative de 722 m;

CONSIDÉRANT que les branches 9 et 14 présentent des problématiques telles que l'érosion des berges, l'accumulation de sédiment ainsi que la présence d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que les problématiques relevées entraînent des répercussions sur les activités agricoles dans le secteur immédiat des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel;

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu ont la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi recommande les travaux d'entretien des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel;

CONSIDÉRANT qu'une demande conjointe avec la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu doit être effectuée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'autorisation des travaux d'entretien des branches 9 et 14 puisque les travaux seront exécutés sur le territoire des deux Municipalités régionales de comté;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la demande d'entretien des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel.

QUE les frais de l'ensemble des travaux soient répartis à l'endroit des propriétaires riverains ou du bassin versant des branches 9 et 14 du cours d'eau Martel visé par la demande, selon les ententes prévues avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi transmette une estimation des coûts ainsi qu'un calendrier des travaux à la Ville de Farnham dès l'obtention de ces informations.

2025-692

Protection de la tortue des bois - Phase 2

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 12 novembre 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a appuyé un projet de protection de la tortue des bois réalisé par le Zoo de Granby en bordure de la rivière Yamaska en 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a proposé une deuxième phase de ce projet par la mise en valeur de certains parcs-nature situés à l'intérieur du projet de protection de la tortue des bois soit à Farnham, Brigham, Cowansville et Lac-Brome;



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT que le Centre de la nature de Farnham fait partie des parcs-nature visés par cette deuxième phase du projet;

CONSIDÉRANT que le projet aura pour but de procéder à l'installation de panneau d'interprétation dont les thématiques principales seront la tortue des bois ainsi que le milieu aquatique de la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que le Service de planification et aménagement du territoire participera au projet en tant que collaborateur;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nadège Katende
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver et appuyer la phase 2 du projet de protection de la tortue des bois sur 60 km de rive dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le Service de planification et aménagement du territoire pourra investir environ cinquante heures à ce projet s'il se réalise.

QUE la Ville de Farnham pourra décider du nombre ainsi que du rendu final des panneaux d'interprétation devant être installé à l'intérieur du Centre de la nature.

Ajout

M. Claude Benjamin se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2025-693

Fondation les Foyers Farnham - Spectacle 2026

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 1^{er} décembre 2025.

CONSIDÉRANT l'organisation d'un spectacle bénéfice au Centre Saint-Romuald le 19 décembre 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation les Foyers Farnham pour la tenue d'un spectacle bénéfice le 19 décembre 2026.

QUE cette somme soit versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Seconde période de questions

Aucune des neuf personnes présentes ne s'exprime.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

M^{me} Nathalie Dépeault

- C'est congé scolaire ce vendredi 5 décembre! Venez patiner en famille ou entre amis à l'aréna Madeleine-Auclair. L'entrée est gratuite sur présentation de la Carte Accès Farnham. Consultez notre site Internet pour connaître l'horaire et les équipements requis pour le hockey libre.
- Pour le temps des fêtes, plusieurs plages horaires ont été ajoutées pour du patinage et du hockey libre à l'aréna. Ensuite, vous serez invités au célèbre Patin Party du mardi 30 décembre, de midi à 16 h. Patinez sous des thèmes musicaux des fêtes avec jeux de lumières et animation des Productions Franfreluc. L'entrée sera gratuite avec la carte accès Farnham. Dès que les conditions le permettront, le parc à neige au parc Roch-Bourbonnais de la rue Saint-André Sud, vous permettra de vous amuser avec des zones de glissades et des modules pour planches à neige et skis. Même chose pour les patinoires extérieures, nous espérons que cette année, les conditions soient propices pour l'ouverture des surfaces de l'aréna et du parc de Rainville.

M. Daniel Campbell

- C'est avec un immense bonheur que nous vous invitons à venir rencontrer et soutenir vos producteurs et artisans locaux lors du Marché de Noël! De 10 h à 18 h le samedi 13 décembre, nos exposants vous accueilleront à la Station-Pierre-Bériaud pour vous offrir une panoplie de produits d'ici! Les camions de rue Éablement Bon et MJ & Cie offriront des petites douceurs et boissons chaudes à tous les gens et le Trio Java, ensemble vocal vintage, animera la journée. L'ambiance sera festive et rassembleuse! Petits et grands, sont invités à rencontrer le Père Noël parmi nous entre 14 h et 18 h. Venez nombreux célébrer la magie des fêtes !

M^{me} Joannie Labrecque

- L'activité Noël aux flambeaux se déroulera ce samedi 6 décembre en soirée. Il est toujours possible de vous procurer des billets, à partir de notre site Internet. Ne manquez pas votre chance de participer à cette activité familiale féérique! Il s'agit d'un conte de Noël raconté par des personnages sympathiques tout au long d'un parcours à pied, alors que le retour est effectué en calèche.

M. Claude Benjamin

- La collecte des sapins de Noël naturels va se dérouler du 5 au 8 janvier prochain, selon votre secteur de collecte. Votre sapin ne doit pas contenir de décoration et doit être déposé en bordure de la rue douze heures avant le jour de la collecte. Référez-vous au journal municipal Le Farnham pour connaître l'horaire de la collecte.

M. Mario Gagné

- À l'approche du dernier versement de taxes prévu le 17 décembre, nous vous rappelons qu'il est possible de consulter le solde de votre compte sur l'application Voilà. Toute somme demeurant impayée d'ici la production du nouveau compte de taxes pourra être ajoutée au premier versement de l'année 2026. Afin d'obtenir plus d'information sur votre dossier, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des finances au 450 293-3178.
- Pour la période des fêtes, l'hôtel de ville sera fermé du 24 décembre au 2 janvier et la Bibliothèque municipale Louise-Hall, du 23 décembre au 3 janvier. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un agréable temps des Fêtes avec vos proches et surtout, de la bienveillance les uns envers les autres!



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025**

M^{me} Nadège Katende

- Distribution postale du journal Le Farnham. Vous allez y retrouver des informations importantes sur chacun de nos Services. Vous allez également trouver le calendrier qui est à l'intérieur avec la date des collectes. Vous allez également trouver l'horaire des activités et événements qui sont prévus, les dates de versement des taxes, les matières acceptées dans les bacs et encore plus d'informations.

Le maire reprend la parole afin de souhaiter les meilleurs vœux pour le temps des fêtes.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 48.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire